

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-825

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 41****ÉTAT D****« Transition énergétique »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien à la transition énergétique	0	100 000
Engagements financiers liés à la transition énergétique	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	100 000
<b>SOLDE</b>	-100 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est symbolique car il ne s'agit pas d'amputer le budget alloué à la recherche sur la transition écologique mais d'aller contre l'engouement démesuré vis à vis des éoliennes.

Récemment, deux défenseurs de notre patrimoine et de nos paysages, Pierre Dumont et Denis de Kergorlay, ont tiré la sonnette d'alarme face à une politique qui voudrait faire de l'éolien la voie idéale qui nous conduira à consommer une énergie propre et abondante.

Tous deux sont très clairs, le prix à payer est exorbitant car il implique de fragiliser à la fois notre culture, notre santé, nos finances publiques et même notre environnement.

Fort de ce constat, il convient de revenir à une politique plus responsable qui encourage la recherche vers des énergies véritablement propres et protectrices de notre planète.